Pénurie en médicaments : «L'enfer est pavé de bonnes intentions» !

Compte Test - 2024-03-24 20:54:59 - Vu sur pharmacie.ma

Les pharmaciens d'officine, accablés par une myriade de problèmes, ne se doutaient guère que la suppression de la TVA sur les médicaments encore soumis à cette taxe aurait un tel impact sur leur quotidien. Bien qu'ils approuvent la suppression de cette taxe, les pharmaciens regrettent le manque de concertation avec les autorités de tutelle, ce qui a exacerbé des perturbations d'approvisionnement à la fois inévitables et sans précédent. Ce qui est particulièrement préoccupant, c'est que dans la plupart des cas, il s'agit de perturbations artificielles puisque les médicaments sont disponibles chez les industriels ou chez certains répartiteurs. Les pharmaciens doivent désormais solliciter leurs grossistes répartiteurs, voire directement les laboratoires pour répondre aux besoins de leurs patients. Un produit peut être disponible chez un grossiste le matin et être en rupture l'après-midi, ou vice versa. Il peut même être momentanément disponible chez un grossiste pour disparaître dès le lendemain, voire être disponible chez un autre. Les pharmaciens passent leurs journées pendus à leur téléphone pour essayer d'avoir une boîte ou deux pour «dépanner» un patient. Il est légitime de se demander s'il aurait été possible d'éviter ces perturbations portant préjudice aux patients. La réponse n'est pas évidente, d'autant plus que les industriels et les répartiteurs travaillent sans relâche pour minimiser les perturbations pendant cette phase transitoire. Les pharmaciens vont devoir patienter quelques mois avant que les médicaments disponibles dans les établissements pharmaceutiques le soient également dans toutes les officines. Ensuite se posera le problème des médicaments à faible rotation dont un grand nombre risque de garder l'ancien prix. Les patients risquent de refuser ces médicaments, contribuant ainsi à l'accumulation de médicaments périmés que les pharmaciens ne pourront retourner à leurs fournisseurs qu'à certaines conditions. En fin de compte, la mise en œuvre d'une décision courageuse, louable et bénéfique pour les patients et les caisses d'assurance maladie a engendré d'énormes tracas pour les pharmaciens et des problèmes d'observance chez de nombreux patients. Cette phase transitoire nous rappelle inévitablement le passage PPM-PPV en juin 2014. Éviter de telles situations à l'avenir nécessitera une meilleure communication avec les patients et une plus grande concertation avec l'ensemble des parties prenantes.